



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 3 JUIN 2021

DELIBERATION N° 2021-08
Affectation du résultat 2020

Le trois juin deux-mille-vingt-et-un à quatorze heures, le conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) Centre-Val de Loire s'est réuni en visioconférence, en raison des mesures de protection sanitaires liées au COVID19, sur convocation de Madame Michelle RIVET, Présidente, en date du vingt-cinq mai deux-mille-vingt-et-un.

ETAIENT PRESENTS :

Michelle RIVET – Région Centre-Val de Loire	Betsabée HAAS – Tours Métropole
Anne LECLERCQ – Région Centre-Val de Loire	Capucine FEDRIGO – Ville d'Orléans
Sabrina HAMADI – Région Centre-Val de Loire	Caroline SAMYN – Office National des Forêts
Xavier NICOLAS – Région Centre-Val de Loire	Frédéric ARCHAUX – INRAE
Joël CROTTÉ – Région Centre-Val de Loire	Benjamin VIRELY – Personnel ARB
Jean-Noël RIEFFEL – Direction régionale OFB	Michel PRÉVOST – CEN Centre-Val de Loire
Marine COLOMBEY – Direction régionale OFB	Guy JANVROT – FNE Centre-Val de Loire
Thérèse PLACE – DREAL Centre-Val de Loire	Lénaïg LE NEN – Graine Centre-Val de Loire
Frédéric MICHEL – DRAAF Centre-Val de Loire	Cyril MAURER – Fédération des Maisons de Loire
Evelyne LEFEBVRE – Département d'Eure-et-Loir	Aude BOURON – FRC Centre-Val de Loire
Annick GOMBERT – PNR Brenne	Marie-Thérèse FLEURY – CRPF
Anne-Marie THOMAS – Communauté de Communes Grand Chambord	

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE SANS VOIX DELIBERATIVE :

Catherine BERTRAND – ARB Centre-Val de Loire	Estelle MENAGER – Département d'Eure-et-Loir
Marine CELESTE – ARB Centre-Val de Loire	Cyrielle MERCIER – Département d'Eure-et-Loir
Pauline D'ARMANCOURT – ARB Centre-Val de Loire	Céline CERVEK – Chambre Régionale d'Agriculture
Pascale LARMANDE – ARB Centre-Val de Loire	Lucile PIERRARD – FNE Centre-Val de Loire
Cécile LE MEUNIER – ARB Centre-Val de Loire	Julien LEVRAT – Graine Centre-Val de Loire
Laetitia ROGER-PERRIER – ARB Centre-Val de Loire	Mathilde DE CAQUERAY – Graine Centre-Val de Loire
Mylène MOREAU – ARB Centre-Val de Loire	Mellie GRATEAU – URCPPIE
Géraud DE SAINT ALBIN – Région Centre-Val de Loire	François JOUBERT – Direction régionale OFB
Olivier DUCARRE – Région Centre-Val de Loire	Jean-Claude BROSSIER – CESER
Clémence LEBLANC – Région Centre-Val de Loire	Pierre-Loup DEVOS – Paierie régionale

POUVOIRS

Valérie BOUCHAUD-VIOLLEAU, URCPPIE, donne pouvoir à Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire.

23 administrateurs votants présents et 1 pouvoir.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer valablement.

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente de séance,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, et notamment ses dispositions relatives aux agences régionales de la biodiversité,

VU le décret n° 2017-402 du 27 mars 2017 relatif aux établissements publics de coopération environnementale,

VU la délibération de la Commission permanente de la Région Centre-Val de Loire CPR n° 18.10.28.106 en date du 16 novembre 2018 approuvant les statuts et sollicitant la création d'un établissement public de coopération environnementale dénommé « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire » (ARB Centre-Val de Loire),

VU la délibération 2018-62 du 27 novembre 2018 de l'Agence française pour la biodiversité approuvant les statuts et sollicitant la création de l'Agence régionale de biodiversité Centre-Val de Loire,

VU la délibération 17787 du 10 décembre 2018 du Département du Cher adoptant les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

VU la délibération 6.2 du 7 décembre 2018 du Département d'Eure-et-Loir approuvant les statuts constitutifs de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

VU l'arrêté préfectoral n°18.225 du 19 décembre 2018 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire »,

VU les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

Considérant

la conformité du compte administratif 2020 avec le compte de gestion 2020

Décide à l'unanimité

- de constater le résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2020 à hauteur de 135 943,94 € ;
- de constater le résultat de la section d'investissement du compte administratif 2020 à hauteur de 58,74 € ;
- d'affecter le résultat de fonctionnement au financement de la section de fonctionnement (compte 002 « excédents de fonctionnement reportés ») ;
- d'affecter le résultat d'investissement au financement de la section d'investissement (compte 001 « excédents d'investissement reportés »).

Résultats ARB 2020	
Fonctionnement :	
Dépenses (a)	549 520,03 €
Recettes (b)	685 463,94 €
Résultat de fonctionnement (c) = (b-a)	135 943,91 €
Résultat de fonctionnement reporté n-1 (d)	138 838,54 €
Résultat de clôture (e) = (c+d)	274 782,45 €
Investissement :	
Dépenses (a)	8 546,29 €
Recettes (b)	8 605,03 €
Résultat d'investissement (c) = (b-a)	58,74 €
Résultat d'investissement reporté n-1 (d)	7 567,87 €
Résultat de clôture (e) = (c+d)	7 626,61 €
Résultat 2020 :	
Excédent de fonctionnement	135 943,91 €
Excédent d'investissement	58,74 €
Solde global de clôture	136 002,65 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour expédition conforme

La Présidente de séance



Madame Michelle RIVET